

## Administrateur provisoire du DPLSH

### Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'Education et en particulier les articles L712-2 et L781-1 à L781-3 ;  
**Vu** les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;  
**Vu** les statuts du DPLSH approuvés par le Conseil d'Administration du 28 novembre 2019 ;  
**Vu** l'arrêté n° 2016-380 en date du 09 avril 2016 nommant Mme Clara PALMISTE, Directrice du DPLSH ;  
**Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant élection de **Monsieur Eustase JANKY** en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;

## ARRETE

### Article 1

**Monsieur Jean MOOMOU**, Maître de conférences, est nommé Administrateur provisoire du Département Pluridisciplinaire de Lettres et Sciences Humaines de l'Université des Antilles, à compter du **06 avril 2020**, jusqu'à l'élection d'un nouveau Directeur.

### Article 2

A ce titre, Monsieur Jean MOOMOU est chargé de la gestion des affaires courantes du DPLSH.

### Article 3

Le présent arrêté est soumis à la publicité sur le site de l'Université des Antilles.

### Article 4

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 03 avril 2020

Le Président de l'UA

Pr Eustase JANKY

